



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, vendredi 11 août 2017

Débrayage chez Total : mesures préfectorales

Une partie des salariés de l'entreprise Total ont débrayé ce vendredi 11 août 2017 occasionnant des perturbations dans la distribution du carburant.

La Préfecture a tenu une réunion ce jour à 16 heures en présence des représentants de la société Total et des services de l'État concernés afin de faire un point de situation et de déterminer les mesures à prendre pour l'approvisionnement des usagers prioritaires.

A l'issue de cette rencontre, deux arrêtés préfectoraux ont été signés par le sous-préfet Eric de Wispelaere.

Il s'agit d'une part de l'établissement d'une liste des véhicules prioritaires, notamment des services de santé et de sécurité, qui pourront être approvisionnés selon des modalités précises, à savoir des horaires spécifiques et réservés aux stations de Pamandzi, Majicavo (Centre commercial Lukida) et Chirongui.

D'autre part, l'approvisionnement et le stockage de carburants dans des bidons et jerricans est interdit temporairement, pour des raisons de sécurité des personnes.

La Préfecture de Mayotte reste attentive à l'évolution de la situation au sein de cette entreprise qui concourt au bon fonctionnement de la société mahoraise.